

moitié que Guillaume de Changy tenait de lui en fief. Cette donation fut approuvée par les héritiers du comte qui l'augmentèrent de 50 sols d'or de Lyon, pour un anniversaire chaque année à Noël (*pro facienda plenaria refectioe singulis annis in die natali Domini*).

En 1254, un seigneur de la maison des fondateurs, nommé Hugues de Roanneys, fit donation d'une somme de 50 sols à prendre sur le péage de Roanne (*Pedagium de Roana*).

En 1263, Rainaud de Forez consent à la vente faite au prieur et à la prieure de Beaulieu, par Pierre Charpinel (*Carpinellus*), moyennant 160 livres viennois, de divers courtils et tènement qui sont de son franc-fief et sur lesquels il a droit de taille et d'usage, et il autorise ledit prieur à tenir désormais de lui ces biens en franc-fief.

En 1306, Humbert de l'Espinasse (*Humbertus de Epinacia miles*), chevalier, remit au couvent tout l'argent provenant de la vente par lui faite, au seigneur de Bully, de divers cens, rentes et droits, que possédait sa sœur Béatrice de Mable (*Mably*), religieuse à Beaulieu, sur les territoires de Saint-Sulpice et de Villereys.

Quelques temps après, le monastère reçut d'Alix de Viennois, première femme de Jean I^{er}, comte de Forez, la somme de 10 sols d'or.

Nous sommes en 1320. Beaulieu compte déjà deux siècles d'existence. Enrichi par les donations d'une foule de seigneurs, le prieuré jouit de 10.000 l. de rente et compte vingt religieuses des familles nobles du Roannais. Mais déjà le temps a fait son œuvre, le couvent auquel, chaque prieuré est venue ajouter une pierre, une dépendance, est en ruine dans plusieurs endroits et l'église a besoin d'être reconstruite. Pour remédier à ces maux, il fallait l'intervention